



À jour au 4 décembre 2025
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1792

DÉCRÉTANT LE RETRAIT DE CARACTÈRE DE RUE DU LOT 5 200 623

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

Objet.

1. Toute partie du lot 5 200 623 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, sur laquelle pourrait subsister un caractère de rue, est fermée comme voie publique.
-